

## « LOGEMENTS POUR TOUS » : UN DISPOSITIF INNOVANT POUR PROMOUVOIR DES LOGEMENTS ACCUEILLANTS ET ACCESSIBLES À TOUS

### ANTICIPER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

- **40% de la population française estime connaître des difficultés au quotidien**, particulièrement dans le logement: problèmes de mobilité, de vue, d'audition, désorientation...
- En 2050, 1 habitant sur 3 sera âgé de 60 ans et plus.

**Autant de logements susceptibles de devoir être adaptés à la perte d'autonomie de leur occupant.**

### LES ENJEUX

- **Intervenir de façon préventive** pour proposer des logements accessibles et adaptables à tous,
- **Sensibiliser le public, les acteurs de la chaîne du bâtiment et de la chaîne de santé.**
- Mettre en place un **système de primes, lié à l'obtention d'un label en fonction du degré d'accessibilité et d'adaptabilité du projet,**

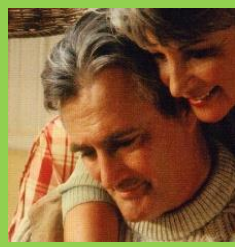
LOGEMENTS  
POUR TOUS

### Le dispositif

« Logements pour tous »  
est mis en œuvre depuis 2012 :

### Le périmètre d'intervention et les maîtres d'ouvrage :

- la Communauté de Communes des 4 Rivières,
- la Communauté de Communes Val de Gray
- la Communauté de Communes des Monts-de-Gy,
- le PETR du Pays Graylois.



### DES RESULTATS ENCOURAGEANTS

- **249 propriétaires informés,**
- **117 diagnostics « Logements pour tous » réalisés,**
- **33 logements labellisés « Logements pour tous ».**
- **Plus de 1 000 000 € de travaux générés,**
- **Plus de 420 000 € de subventions mobilisées.**
- **Taux moyen de subvention de 41%.**

### LA LABELLISATION DES LOGEMENTS

► **Label 1** : Favoriser la création d'une unité de vie adaptée, répondant plus particulièrement à la problématique des propriétaires de logements existants.

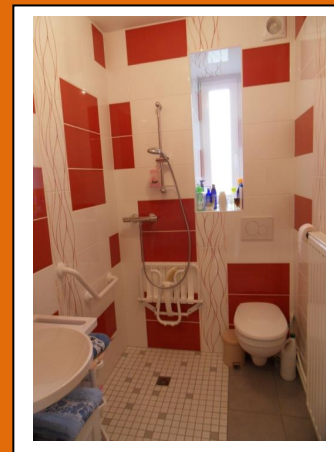
(Propriétaire occupant ou propriétaire bailleur de logement loué)

☛ Prime de 1 000 €

► **Label 2** : Développer une offre de logements accessibles et adaptables pour tous, en proposant un niveau de performance plus exigeant.

(travaux dans un logement vacant, transformation d'usage, construction)

☛ Prime de 1 500 €



### COMMENT FAIRE LABELLISER ET SUBVENTIONNER VOTRE LOGEMENT ?

#### ☛ Votre projet :

- Je construis ma maison,
- Je rénove un logement pour le mettre en location,
- Je réalise des travaux d'amélioration dans mon logement.

#### ☛ Vos attentes :

- Rester dans mon logement quoi qu'il m'arrive : accident, perte de mobilité,
- Anticiper les futurs travaux d'adaptation liés au vieillissement,
- Réaliser des travaux d'amélioration dans mon logement,
- Rendre mon logement confortable et sûr pour tous les occupants.

► **Bénéficiez d'un diagnostic technique et financier gratuit et sans engagement.**

#### ► CONTACTEZ :

- ☛ Votre Communauté de Communes,
- ☛ Le PETR du Pays Graylois :  
03.84.64.91.30
- ☛ L'opérateur technique : SOLIHA  
Haute - Saône au 03.84.75.38.56